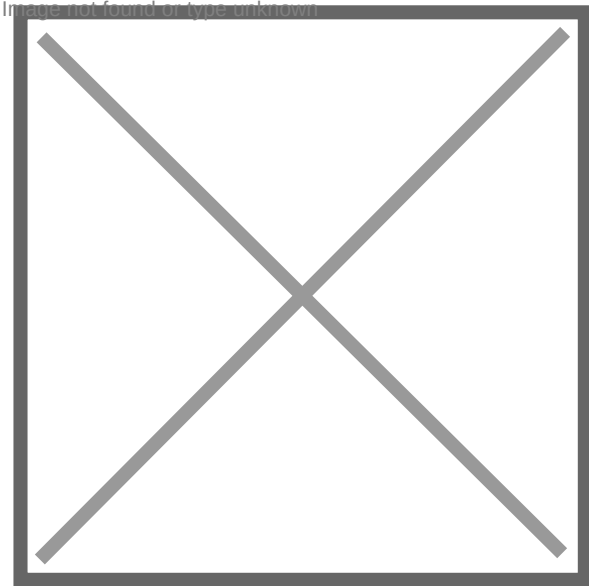




Pourquoi deux remboursements pour un sinistre

Par **enigma1978**, le 02/08/2016 à 20:04

Bonjour
Je rencontre le soucis suivant , j'ai un sinistre en avril suite à un soucis d'étanchéité . Je contacte mon assureur qui m'écrit nous ne prenons pas en charge car c'est la décennale qui joue à contacter la société qui a fait les travaux. Je contacte alors la couverture décennale , qui m'appelle deux fois et me demande des infos via mail, puis plus rien :(au mois de juillet un expert m'appelle et me dit qu'il est mandaté pour estimer le sinistre. L'expert vient alors et constate et me dit il ne devrait pas y avoir de soucis pour la prise en charge, le jour même je reçois un formulaire à remplir pour le remboursement et le lendemain j'ai un courrier qui indique qu'ils ne prendront pas en charge car c'est un soucis qui n'est pas couvert par la décennale et ils me conseillent de contacter mon assurance habitation qui devrait prendre en charge, dans la foulée je fais un courrier à mon assurance avec copie des courriers et leur demande de prendre en charge.
Hier j'ai reçu un chèque de l'assurance décennale j'appelle mon assurance pour les informer et ils me disent nous vous avons aussi fait un virement. Là je ne comprend plus rien et je demande je fais quoi du chèque de l'assurance décennale et bien vous pouvez l'encaisser, il y a pas de soucis . La dame me dit c'est vrai que les courriers de l'assureur ne sont pas clairs, elle me dit c'est tout à votre honneur de nous informer mais ne vous inquiétez pas, tout est en règle.
Pour faire court mon assureur habitation m'a remboursé environ 60 % et l'assurance décennale le montant fixé par l'expert .
Je suis une personne droite dans mes bottes et je ne veux pas par la suite que quelqu'un me reproche quelque chose ou pire que je dois rembourser..., le montant du sinistre est de 500 €
A votre avis est-ce normal ?
Que dois-je faire ?
merci d'avance